



Monsieur Claude d'HARCOURT
Directeur général
Agence Régionale de Santé PACA
132, Boulevard de Paris
CS 50039
13331 Marseille cedex 03

Paris, le 20 Octobre 2017

Monsieur le Directeur général,

Nous avons pris connaissance du contenu de l'émission « Pièces à Conviction » diffusée hier soir sur France 3. Celle-ci comporte un passage de nature à mettre gravement en cause la qualité de la prise en charge assurée par l'EHPAD Les Parents à Marseille, sur la base de propos calomnieux tenus par trois ex-salariées de l'établissement.

Ces salariées ont été licenciées pour faute grave, et depuis décembre 2016 ont proféré publiquement à plusieurs reprises, par voie de presse et de radio, des accusations mensongères à l'encontre de l'établissement et de ses collaborateurs, ce qui a conduit à un premier dépôt de plainte pour diffamation.

Au vu de ces nouvelles déclarations, que nous réfutons à nouveau formellement, et compte tenu par ailleurs de l'atteinte inadmissible portée au respect de la vie privée et de l'intimité des résidents de l'établissement, au travers de la diffusion illégale de bandes de vidéo surveillance détournées de leur objet, **nous avons donc décidé de déposer une nouvelle plainte auprès du Procureur de la République.**

Nous tenions à vous en informer immédiatement.

Enfin, compte tenu de l'émotion légitime suscitée auprès des familles comme des personnels de l'établissement, nous réunirons ce jour un Conseil de la Vie Sociale extraordinaire.

Soyez assuré de l'entier dévouement des équipes de l'établissement Korian Les Parents au service des résidents et de leurs familles, avec le plein soutien de la direction générale de Korian, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée

Charles-Antoine Pinel
Directeur général France Seniors

Copie Présidente Conseil Départemental, Madame Martine Vassal